



CONDITIONS D'ANNULATION & MODALITES DE REMBOURSEMENT

ANNULATIONS

En cas d'annulation par le CLAS ou par le prestataire

Remboursement intégral

Annulation par l'agent avant la date limite d'inscription

Remboursement intégral (sauf pour la billetterie à moins que vous ne trouviez un ou des remplaçant(s) correspondant aux places ou billets achetés)

Annulation par l'agent après la date limite d'inscription :

- Cas de force majeure - à justifier - (accident, avis médical, décès ou maladie d'ayants droit ...) : remboursement intégral
- Annulation (hors cas de force majeure) : aucun remboursement possible (à moins que vous ne trouviez un ou des remplaçant(s) correspondant aux places ou billets achetés)

Absence le jour de l'activité sans prévenir, sans justification :

Aucun remboursement

Modalités de remboursement

Si le chèque de règlement n'est pas encore encaissé par le Clas

Retour à l'agent ou destruction avec l'accord de l'agent par courrier selon sa préférence

Si le chèque de règlement a été encaissé (ou virement reçu) par le Clas

Remise d'un chèque ou virement de remboursement – un reçu sera à signer pour la comptabilité